



- LEGENDE :**
- UA secteur des allées agricoles
  - UB secteur de densité urbaine moyenne
  - UC secteur de densité urbaine faible
  - UD secteur d'activités commerciales long terme
  - UE secteur d'activités commerciales court terme
  - UF secteur à urbaniser à court terme
  - AG secteur agricole à forte valeur paysagère et agrosilviculture
  - AO secteur d'équipement de plein air
  - NA secteur naturel
  - Nca secteur pour les sports et les loisirs
  - Nsi secteur pour les sports et les loisirs
  - Np secteur de production des collages de sources
- ★ Hablement d'équipement pour l'écotourisme à la règle de respectabilité en application :  
 - de l'article L. 111.3 du code rural.  
 - du règlement sanitaire départemental.

**PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS (à reporter au PPR) :**

- secteur concerné par une exposition à des risques naturels forts
- secteur concerné par une exposition à des risques naturels moyens ou faibles

**LISTE DES EMPACEMENTS RESERVES :**

N°	Objet	Bénéficiaire
1	création de voie	commune
2	aménagement de voie	commune
3	création d'un parking	commune
4	aménagement d'un parking	commune
5	création d'un réservoir	commune
6	aménagement d'un réservoir public	commune
7	aménagement d'un espace public	commune
8	aménagement d'un parking public	commune
9	aménagement d'un parking	commune
10	aménagement d'un parking	commune
11	aménagement d'un parking	commune
12	aménagement d'un parking	commune
13	aménagement d'un parking	commune

**COMMUNE DE CEILLAC**  
 DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 REVISION

**PLAN DE ZONAGE**

**3.3 - LE VILLAGE** 1/2.000°

**PROJET ARRETE** par délibération du Conseil Municipal du : 11 septembre 2007

**PROJET APPROUVE** par délibération du Conseil Municipal du : 27 mai 2008

Vincent BAINS - urbaniste  
 2014, Chemin du Mas - 73370 le Bourgeat du Lac  
 Tel. 06.26.89.76.95